

Département du DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

République française

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le **12 JUIN 2024**
ID : 025-200068401-20240607-2024_06_038-DE

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 7 juin 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation
03/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing.

Secrétaire de séance : Aline Carrière.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-06-038

OBJET : Travaux et subvention pour le presbytère

Le Maire revient sur les différents échanges concernant la rénovation partielle ou totale du presbytère et présente les deux propositions suivantes :

- Rénovation du rez-de-chaussée et de l'étage avec deux logements sans rénovation énergétique totale pour un montant estimé à 602 895.21€ H.T
- Rénovation du rez-de-chaussée et des deux logements de l'étage avec une rénovation énergétique totale pour un montant estimé à 721 497.63 H.T.

Le Maire explique que le surcoût de la rénovation totale peut être en grande partie absorbé par l'obtention d'une subvention supplémentaire de 60 000€ versée par le Département, couvrant ainsi 50% du surcoût entre la rénovation totale et partielle et présente le plan de financement suivant :

Financeurs	Politiques	Taux	Montant
Effilogis	Audit	1.90 %	15 000.00€
Effilogis	Etude	1.14 %	9 000.00€
Effilogis	Travaux	2.53 %	20 000.00€
Effilogis Bonification	Travaux	4.56 %	36 000.00€
P@c25	Volet A	19.00 %	150 000.00€

Département logement	Etude	2.58 %	20 346.23€
Département logement	Travaux	7.60 %	60 000.00€
Fonds Vert		30.00 %	236 795.52€
Total subventions		69.31 %	547 141.75 €
Autofinancement		30.69 %	242 176.66 €
Coût total des travaux + MOE		100.00 %	789 318.41 €

Exposé du Maire entendu, après étude et concertation, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Se prononcent en faveur de la rénovation totale du bâtiment pour un montant de 721 497.63€ H.T ;
- Valident le plan de financement présenté par le Maire ;
- Donnent pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

